

« Low carbon », une compétition virtuelle entre gérants

A l'initiative de l'Erafp, 25 sociétés de gestion gèrent un mandat virtuel en actions internationales « low carbon ».

PAR AGNÈS LAMBERT

Une compétition d'un nouveau genre est ouverte depuis le 15 décembre 2015 : 25 sociétés de gestion se battent dans le cadre d'un mandat virtuel de 500 millions d'euros chacune sur la plate-forme technologique amLeague. Objectif : démontrer leur capacité à réduire l'intensité carbone d'un portefeuille d'actions internationales. A l'origine de ce projet, Philippe Desfossés, directeur de l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp) : « *Nous souhaitons mobiliser les sociétés de gestion sur le carbone, qui représente un risque majeur pour les portefeuilles, mais qui est actuellement peu pris en compte par les investisseurs et les gérants.* » L'Erafp est en pointe sur ce sujet puisqu'il publie l'empreinte carbone de son portefeuille actions depuis 2014. De plus, le portefeuille d'actions européennes, géré par Amundi, portant sur 1,15 milliard d'euros, intègre depuis septembre 2014 un filtre visant à exclure les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre. Avec cette compétition virtuelle, l'Erafp passe à la vitesse supérieure.

De grands noms de la gestion y participent, à l'instar d'Allianz GI, Axa IM, La Française, Mellon Capital, OFI, Theam, Standard Life Investments, UBS ou encore Wells Fargo. « *Nous sommes convaincus que la finance doit jouer un rôle dans le financement de la transition énergétique. Participer à cette compétition nous apporte une visibilité, notamment à l'international, sur ce thème* », témoigne Laurent Jacquier-Laforge, directeur de la gestion actions de La Française Inflection Point (LFIP).

La liste des participants devrait d'ailleurs s'allonger. « *Nous devrions lancer un nouvel appel à participation d'ici l'été. L'objectif est d'atteindre, à terme, une quarantaine de sociétés de gestion* », précise Benoit Magnier, président de Cedrus AM, qui pilote le projet aux côtés de l'Erafp et d'amLeague. Cedrus AM a notamment sélectionné MSCI à l'issue d'un appel d'offres pour la fourniture des données carbone. Les règles de gestion (biais sectoriel, nombre de titres, etc.) ont été définies afin de mettre en place un cadre commun présentant les mêmes contraintes et les mêmes caractéris-

tiques pour tous les participants. La gestion (passage d'ordres, prix d'exécution, etc.) est réalisée dans les conditions du réel. « *Les résultats sont donc parfaitement comparables puisque toutes les sociétés de gestion travaillent sur la même base*, remarque Antoine Briant, président d'amLeague. *De plus, les performances financières et celles liées au carbone sont en accès libre, ce qui permet aux sociétés de gestion et aux investisseurs de suivre le mandat.* »

Un objectif réel

Au 3 mai, les performances financières des sociétés de gestion allaient de -10,44 % à -3,04 % depuis le début de l'année, pour un indice MSCI World à -5,20 %. Cette disparité témoigne de la diversité des processus de gestion : certains gérants choisissent de réduire au maximum l'empreinte carbone du portefeuille, au risque de s'éloigner sensiblement de l'indice ; d'autres préfèrent limiter la déviation, quitte à faire des choix moins forts sur le carbone. « *Nous ne cherchons pas à imposer notre façon de penser sur la 'décarbonation' : les sociétés de gestion proposent leur savoir-faire et c'est aux investisseurs de trouver la solution qui leur correspond le mieux compte tenu de leurs exigences et de leurs contraintes* », ajoute Philippe Desfossés.

Car ce jeu pour l'heure virtuel a par ailleurs un objectif bien réel. « *Nous étudions plusieurs possibilités. L'une d'entre elles serait de confier un mandat à certaines sociétés de gestion au vu des résultats sur la plate-forme* », confirme Philippe Desfossés. AmLeague pourrait ainsi concevoir un indice répliquant les portefeuilles des trois meilleures sociétés de gestion de la compétition sélectionnées par l'Erafp et Cedrus AM. L'Erafp devrait ensuite choisir par appel d'offres une société de gestion spécialisée dans la réplification indicelle qui gèrerait le mandat.

D'autres investisseurs pourraient adopter le même type de démarche. « *Chaque investisseur institutionnel pourra choisir les sociétés de gestion les plus performantes en fonction de ses propres critères et nous demander de créer un indice* », explique Antoine Briant. Par ailleurs, Cedrus AM prépare un fonds conçu de la même façon. « *Nous finalisons les caractéristiques techniques comme le rythme de rebalancement de l'indice et le degré d'exigence sur le carbone. L'objectif est de lancer ce fonds avant l'été* », confie Benoit Magnier. Il sera proposé aux investisseurs institutionnels mais aussi aux banques privées pour leurs clients. Objectif : collecter 100 millions d'euros la première année. ■



Une offre de fonds encore peu développée

Certaines sociétés de gestion proposent des fonds thématiques spécialisés dans le changement climatique mettant l'accent sur le carbone mais aussi la gestion des ressources naturelles ou le respect de la planète au sens large. Les fonds purement « low carbon » sont revanches encore rares. Il s'agit surtout de fonds indicels ou d'ETF (exchange-traded funds), notamment chez Amundi et Theam. A noter, La Française

a créé un fonds de gestion active plus exigeant puisqu'il vise le « zéro carbone ». La Française Lux-Inflection Point Zero Carbon a été lancée en juin 2015 avec 25 millions d'euros de seed money. « *Nous allons réaliser un premier tour de table auprès d'investisseurs institutionnels à partir de juin 2016* », précise Laurent Jacquier-Laforge, directeur de la gestion actions de La Française Inflection Point.